

CALENDRIER COLLECTE 2023

JOURS ET HORAIRES

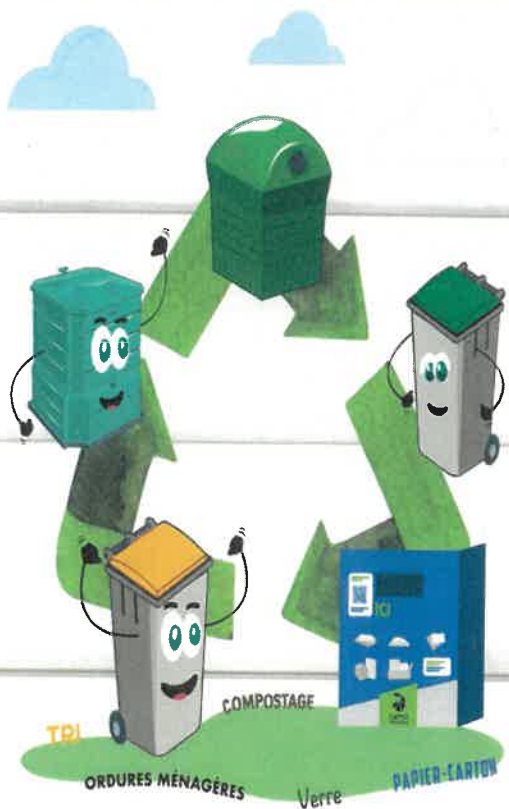
- TRI → (lundi semaine paire) de 5h15 à 12h30
- Ordures ménagères (OM) → jeudi de 12h45 à 20h00
- Déchets verts (du 1^{er} avril au 31 octobre) → jeudi de 5h15 à 12h30 sortir vos bacs la veille au soir.

Lien pour ouvrir le calendrier



<https://www.ca-pso.fr/wp-content/uploads/2022/12/NORDAUSQUES-ZOUAFQUES-Calendar-de-collecte.pdf>

LE TRI
EN UN COUP D'OEIL!
Tout ce qu'il faut savoir pour bien trier



ASTUCES

TRIER + MES EMBALLAGES



⇒ Téléchargez l'application GUIDE DU TRI



- ⇒ Inutile de les laver, il suffit de les vider !
- ⇒ Inutile de les compacter et de les imbriquer !
- ⇒ Inutile d'enlever les bouchons des bouteilles plastiques !

RÉDUIRE MES DÉCHETS



- ⇒ Je donne mes vieux objets
- ⇒ Je les répare et leur offre une seconde vie
- ⇒ Je loue au lieu d'acheter
- ⇒ J'achète en vrac plutôt que des produits sur-emballés
- ⇒ J'évite les produits jetables
- ⇒ Je colle un « Stop pub » sur ma boîte à lettres

MA COLLECTE



- ⇒ Je retrouve mon calendrier de collecte sur www.ca-pso.fr (rubrique déchets)
- ⇒ Je sors mon bac la veille au soir de la collecte
- ⇒ Je rentre mon bac au plus tôt après la collecte
- ⇒ Je lave mon bac régulièrement
- ⇒ Si mon bac est cassé ? Je contacte le numéro vert : **0 800 676 053** Service à votre écoute
- ⇒ Je déménage : je laisse mes bacs et mon composteur

LOCALISER MES BORNES



Retrouvez la colonne à verre et la borne à papier et carton la plus proche de chez vous sur : **GEO.CA-PSO.FR** ou scannez ce QR CODE pour accéder à la carte interactive.

LE TRI CHEZ VOUS

Depuis le 1^{er} janvier 2023

100% des emballages
en plastique vont dans le bac jaune

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

TRI

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles, bidons
et flacons en plastique



Sacs, sachets,
papier cellophane, filets en plastique
et films en plastique



Gobelets, pots, boîtes en plastique
et barquettes en polystyrène



Emballages souples
et tubes en plastique

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Aérosols, bidons, boîtes métalliques, canettes de boisson
boîtes de conserves, barquettes et papier aluminium,
capsules, couvercles en métal

BRQUES ALIMENTAIRES



Briques de lait,
soupe
et jus de fruits



ORDURES Ménagères



Objets cassés



Restes de table variés,
viandes, poissons,...



Vaisselle



Stylos, rasoirs en plastique
jetables



Pots de fleur



Mouchoirs, masques, coton à démaquiller
et aussi, lingettes, éponges,
litières pour animaux, etc.



Couches bébé



Papier peint



COMPOSTAGE

DÉCHETS À COMPOSTER SANS MODÉRATION



Café et thé avec leurs filtres
en papier



Épluchures de légumes et
de fruits, pain. Légumes
et fruits abîmés ou cuits



Coquilles d'œufs
et de noix écrasés



Fleurs coupées
et plantes vertes fanées



Essuie-tout, sacs en papier,
cartons en petits morceaux

DÉCHETS À COMPOSTER SANS EXCÈS

Produits laitiers
Pâtes, riz, blés...
Agrumes, tontes
fraîches
Cendres de bois

Comment vous procurer un composteur ?

Contactez le service collecte en appelant
le numéro vert 0 800 676 053 (appel
gratuit) ou rendez-vous sur le site
www.ca-pso.fr pour faire une demande
en ligne !

Flashez ce
QR code pour
connaître les
modalités.



LE TRI DANS LES BORNES

PAPIERS ET CARTONS

Ce qu'il faut déposer

Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales ou les couvertures plastifiées.



Journaux - magazines
prospectus



Cartons ondulés



Boîtes -
emballages carton



Catalogue - annuaires
livres et cahiers



Papiers de bureau
Courriers et lettres

OUI TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT !

EMBALLAGES EN VERRE

Ce qu'il faut déposer

A déposer vide, sans bouchon ni capsule, ni couvercle.
Inutile de rincer le contenant.



Cannettes en verre



Bouteilles



Pots
en verre

Bocaux et flacons



Ce qu'il ne faut pas déposer :

Objets en terre cuite
Vitres et miroirs, vaisselle,
porcelaine, céramique,
cristal, verres spéciaux

LE VERRE SE RECYCLE A L'INFINI !

Ramassage d'encombrants le 22 novembre 2023, pour bénéficier du service vous devez vous inscrire avant le 14 novembre 2023 en mairie.

Encombrants

La collecte des ENCOMBRANTS

Le dispositif de collecte des encombrants à la demande concerne toutes les communes du territoire de la CAPSO.



✓ Une collecte des encombrants par an sur votre commune

Comment connaître la date ?

La date de collecte est inscrite sur le calendrier de collecte qui vous sera remis en fin d'année dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez également télécharger ce calendrier sur www.ca-pso.fr - rubrique déchets.

Comment bénéficier de ce service ?

Pour en bénéficier, il suffit de contacter votre mairie et de vous inscrire au plus tard une semaine avant la date de collecte en précisant le type d'encombrants à évacuer*.



✓ La collecte des encombrants à la demande

Quel est ce nouveau service ?

Vous pouvez solliciter le service au cours de l'année pour un ramassage d'encombrants à la demande, celui-ci est limité à **500kg** ou **3m³** par foyer et par enlèvement. Le tarif est de **20€** le déplacement qui sera à votre charge. La date de la collecte est déterminée à partir de 20 demandes pour optimiser le circuit de collecte.

Comment faire ma demande ?

Il vous faudra contacter le numéro vert au **0 800 676 053** Service à appel gratuit du service de collecte de la CAPSO, pour faire votre demande. L'agent enregistrera vos coordonnées et vous recontactera pour vous donner la date de la collecte.

Conception : service communication - CAPSO. Imprimé sur du papier recyclé.

Liste des encombrants

Les encombrants sont les déchets provenant des ménages qui du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles. Seuls les déchets entrant dans la définition des encombrants seront pris en charge par le service.

ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants



Les tables*, le mobilier en plastique, les portes (sans verre) les canapés, les fauteuils,...



Les objets volumineux : balançoire en bois, barrières sans métal,...



* les meubles en bois peuvent être révalorisés en déchèterie ou à Emmaüs.

Les sommiers, sommiers complètement en bois (pas de sommier métal, ni métal/bois), les tapis ...

REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS



Les ordures ménagères, les matelas, les gravas, les déchets de travaux, les déchets industriels spéciaux, les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets électriques et électroniques, le verre, les batteries, les huiles, les pneumatiques, les bouteilles de gaz, la ferraille.

PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition à **Arques**, **Longuenesse**, **Tatinghem** (commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tatinghem), **Aire-sur-la-Lys**, **Lumbres** et **Dennebroeucq**. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur www.smla.fr ou au 03 21 12 10 33.

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques peuvent se rendre également dans les déchèteries de **Licques** (7 voie communale / tél. 03 21 00 24 16) et de **Louches** (sur la D225 à la sortie d'Autingues / tél. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADEC.